

Jeudi 9 avril 2015
Ouverture de la session administrative
Discours du président Edouard FRITCH

Monsieur le président de l'assemblée,
Monsieur le vice-président,
Mesdames et messieurs les ministres,
Madame la députée,
Mesdames et messieurs les représentants,
Chers amis.

En préambule à ce discours d'ouverture de la session administrative, permettez-moi de vous remercier, tous, pour votre vote unanime, jeudi dernier, qui me permet de signer la convention qui concrétisera le retour de l'Etat au financement du régime de solidarité territorial.

Les débats ont été animés, pas toujours empreints de bonne foi, notamment de la part de ceux qui ont voulu faire croire que le gouvernement envisageait de revoir à la baisse les allocations familiales du RST ou encore le minimum vieillesse. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'accumulation de contre-vérités ne fera jamais une vérité.

Mais l'important reste bien que nous nous soyons entendus sur la vraie urgence qui est celle de venir en aide aux plus démunis sans alourdir la charge financière pour les Polynésiens. Merci encore.

Merci à tous ceux qui n'ont pas voulu être les acteurs de l'instabilité que nous avons connue au cours des dix dernières années et à laquelle nous avons pensé mettre un terme par les élections de 2013 et le choix des électeurs sur notre programme. C'est ce programme que le gouvernement ne cesse de mettre en œuvre depuis septembre dernier, dans la continuité de son prédécesseur.

Je souhaite aussi exprimer mon étonnement au sujet de ce qui a pu se passer en marge de cette séance, et notamment le fait que le président de notre assemblée, accompagné de son « garde du corps », se soit rendu à la rencontre des grévistes de la CPS pour les inviter dans l'hémicycle.

C'est là une « première » qui ne me semble pas conforme au bon fonctionnement de nos institutions. Tout comme le fait d'entendre notre président de l'Assemblée, au détour des débats, annoncer comme si c'était une victoire, le démarrage d'une nouvelle grève à l'huilerie qui pénalise déjà les îles productrices de coprah. C'est à se demander si la place Tarahoi n'est pas devenue le centre de commande des conflits sociaux. Je n'ose le croire.

Je voudrais aussi dès à présent dissiper certains propos mensongers qui me sont imputés.

Je n'ai jamais pensé supprimer les CAE. Pourquoi le ferai-je alors que mon gouvernement a prévu 3,750 milliards de francs pour ce dispositif en 2015 contre 3,2 milliards en 2014 ? Comment pourrais-je à la fois augmenter les crédits sur cette opération et vouloir en même temps la supprimer ? C'est bien évidemment absurde.

Je n'ai jamais pensé diminuer les allocations familiales du RST. Je défie quiconque au sein de cette assemblée et en particulier ceux et celles qui propagent ce mensonge, de trouver trace d'une déclaration de ma part qui prouverait que les allocations seraient diminuées.

De même, je n'ai jamais pensé diminuer les allocations vieillesse. Ici, également, je défie quiconque de prouver que j'ai l'intention de le faire.

Assez de mensonges ! Je sais que certains utilisent la vieille ficelle du chien enragé pour me discréditer politiquement. Eita te haavare e upootia i nia i te parau mau. Mes amis, vous aurez beau chercher, je n'ai pas encore les symptômes de cette maladie.

Je dis surtout à mes amis qui ont été élus sur la même liste orange que moi, restez lucides. Je le dis avec sincérité. Je n'ose pas imaginer ni croire que l'on peut cheminer politiquement avec succès durant ces trois prochaines années, en me mettant sur le dos des inepties et en faisant de moi le bouc-émissaire de tous les soucis internes du Tahoeraa Huiraaatira.

L'opinion n'est pas dupe.

Ceux qui observent la vie politique de notre pays voient bien que l'instabilité que certains veulent instaurer n'est qu'un énième remake de ceux qui ne se sont pas résolus à perdre le pouvoir.

C'est en raison d'un pouvoir sans partage que nous sommes divisés.

Nos querelles politiciennes fatiguent la population. Quelle perte d'énergie et de temps, alors que beaucoup de nos compatriotes souffrent du chômage ou du manque de ressources ou de l'absence de logement !

Nous avons travaillé ensemble, ici dans cette institution, dans la bonne entente et dans le respect mutuel en 2013 et en 2014. Vous savez toutes et tous que je ne suis pas un homme de querelle ; que je n'ai jamais cherché à entraver l'action gouvernementale.

Bien au contraire, je suis un homme de travail, à la recherche du consensus le plus large et de projets qui servent l'intérêt général.

Je comprends l'impatience de bon nombre de nos concitoyens, et même de certains représentants, qui ne voient pas la relance économique arriver et accusent le gouvernement d'immobilisme.

Ce n'est pas l'état d'esprit du gouvernement qui est entièrement mobilisé pour que notre économie redémarre et pour que la courbe de l'emploi reparte à la hausse.

Les derniers indicateurs sont encourageants. Les chiffres de l'emploi publiés par l'Institut de la statistique montrent que depuis novembre 2014 la spirale infernale qui ne cessait de plonger s'est retournée à la hausse dans les secteurs clés du bâtiment et de l'hôtellerie ou du commerce.

C'est encore un frémissement, certes. Mais la lecture du quotidien local et du journal officiel nous permet de constater la multiplication des appels d'offres de la part des pouvoirs publics pour le lancement de chantiers de constructions, ou encore de la part des communes dont les investissements ont été confortés.

Nous avons pris la décision de doubler le rythme de remboursement de notre dette au FIP. Nous réduisons ainsi le délai de remboursement de 8 à 4 ans en augmentant le montant des remboursements à 1 milliard de francs au lieu de 500 millions de francs.

Nous avons soutenu 68 projets d'investissements communaux émanant de 28 communes qui étaient mis sous le coude depuis août 2013. Nous avons repris avec la Délégation pour le développement des communes un rythme normal d'instruction des dossiers.

Nous avons enfin réuni le comité de gestion du FIP, en sommeil depuis 2013, et par le fait même accordé près de 2,6 milliards d'aides financières aux communes.

Nous avons débloqué des dossiers communaux du contrat de projets à l'arrêt en 2014.

Nous avons réanimé notre participation au contrat de ville. Nous avons honoré notre participation au syndicat mixte Fenua Ma. Nous avons donné un coup d'accélérateur au dossier du CRSD.

Et qu'on ne vienne pas me dire que ces opérations en faveur des communes s'inscrivent dans une démarche électoraliste puisque tout a été lancé, et je le dis haut et fort, bien avant que nous apprenions l'annulation des élections sénatoriales le 6 février. Qu'on ne vienne pas me dire que j'utilise les fonds publics pour soutenir des candidats. Là aussi c'est un mensonge !

La question qui mérite au contraire d'être posée c'est pourquoi le gouvernement précédent n'est pas venu assister les communes dans leurs investissements alors que c'est un élément moteur essentiel de la relance économique par la mise en œuvre de chantiers au plus près des populations ?

Le partenariat avec les communes figurait dans mon discours de candidat à la présidence prononcé le 12 septembre 2014. A ce moment-là, nous étions très loin d'imaginer que nous aurions à retourner aux urnes pour élire nos sénateurs.

J'avais en effet agi rapidement dès ma prise de fonction pour que les communes et les maires soient également des acteurs de premier plan de la relance des investissements dans notre pays.

Oui, de mai 2013 à septembre 2014, les communes ont été ignorées. Nous avons perdu trop de temps pour reconnaître que les communes étaient des partenaires du développement et pas de simples collectivités qui relevaient de la seule responsabilité de l'Etat, car nous servons la même population polynésienne.

Notre action a aussi porté sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, et notamment pour que la baisse des cours du pétrole soit répercutée sur le consommateur. C'est ainsi que nous avons procédé à deux baisses successives du prix des carburants au détail, mais également pour les pêcheurs, que nous avons négocié avec l'EDT une baisse de sa facturation, tout autant qu'avec Air Tahiti de nouvelles réductions.

Notre gouvernement n'est pas dans l'incantation, Notre gouvernement n'est pas dans les effets d'annonce. Notre gouvernement n'est pas dans l'excès de communication. Ce qui nous intéresse, ce qui intéresse la population, c'est le concret, le palpable.

Nos compatriotes ont été bercés par trop d'annonces politiques qui ne correspondaient pas aux réalités, quand elles n'étaient pas contradictoires.

Le projet Mahana Beach a, à cet égard, généré beaucoup d'attentes alors qu'il était présenté comme le remède à tous nos maux.

Mais il faut bien se rendre à l'évidence, au-delà des beaux plans et des perspectives affriolantes, il n'y avait aucun investisseur à l'horizon, alors même que l'on annonçait le démarrage du chantier comme imminent.

Nous avons repris ce dossier au stade où il en était : un projet qui n'était ni économiquement, ni juridiquement mûr. On nous a même parlé de réaliser un remblai sur des financements du Pays de 7 ou 8 milliards qui n'avait pas le moindre début de financement. Mais il fallait faire rêver !

On nous a reproché de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour trouver des investisseurs. Le reproche était tel que l'ancien président a souhaité que son nom ne soit plus associé à cette réalisation future. On se demande bien pourquoi ?

Aujourd'hui, 5 groupements d'investisseurs se sont manifestés dans les règles. La solidité économique de leurs dossiers sera étudiée par des experts internationaux que nous avons mandatés pour nous assurer que ce projet ait toutes les chances de prospérer. De même, un cabinet juridique sera prochainement désigné pour vérifier le respect des aspects réglementaires.

Avec méthode, mais aussi avec détermination, ce projet avance, sans s'affranchir des aspects légaux qui avaient été un peu oubliés dans la première phase des annonces.

Pour ce faire, TNAD, dont la direction actuelle va être remplacée dès le 15 avril prochain, se restructure afin de porter au mieux cette opération majeure avec la création d'un département spécifiquement dédié aux grands projets internationaux.

D'autre part, afin d'assurer la gouvernance du projet, il sera acté au conseil des ministres de la semaine prochaine, les dispositions suivantes :

- Mise en place d'une équipe de projet, incluant, en plus de la nouvelle directrice de TNAD, les cabinets de la présidence, de la vice-présidence, du ministre du tourisme et du ministère de l'équipement,
- Création d'un Comité de suivi de Tahiti Mahana Beach, que je présiderais, et composé du Haut-Commissaire, du président de l'assemblée, du maire de Punaauia, des présidents du CESC et de la CCISM qui sera tenu informé en permanence de l'avancée du projet et permettra une large transparence et concertation de l'opération.

L'autre grand chantier, c'est celui de la ferme aquacole de Hao. Là encore, nous avons trouvé un dossier à l'état de projet, même si des conventions avaient bien été passées en juin dernier avec la société Tian Rui.

Un projet qui avait déjà pris du retard en raison des incertitudes sur le choix du lieu d'implantation, passé de Hao à Makemo, en transitant par Apataki, pour revenir à Hao en raison d'opportunités qui n'étaient pas liées à des choix économiques.

Ce dossier a également été repris à bras le corps, et toujours dans la méthode, en concertation permanente avec l'investisseur. Aujourd'hui la société aquacole s'est constituée localement, une entreprise locale a été désignée pour coordonner les travaux.

Nous attendons maintenant le dépôt des permis de construire qui seront instruit avec rapidité, mais toujours dans les règles. L'investisseur entend organiser une cérémonie de lancement du chantier le 6 mai prochain.

Ces deux dossiers illustrent la gouvernance que nous impulsions dans la gestion des affaires publiques. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans la gestion de la communication, mais dans la gestion du concret. Nous sommes dans la planification, et pas seulement sur une année.

Nous revenons finalement à la lettre du programme Tahiti Nui 2025, porté par le Tahoeraa, qui prévoyait un phasage très précis : dans la période 2015-2018, le lancement des chantiers structurants producteurs d'emplois destinés à consolider notre croissance ; 2019-2025 : aboutissement des réformes structurelles destinées à inscrire notre pays dans une croissance durable et solidaire.

Restons serein et éclairé devant l'importance de tels investissements.

Nous sommes bien dans ce schéma, et vous le verrez, les annonces qui vous seront faites à l'ouverture de cette session ne dérogent pas au programme approuvé par les électeurs.

En matière budgétaire et financière, les travaux de réforme du code des marchés publics seront accélérés afin de pouvoir présenter devant votre assemblée un texte rénové, adapté à notre contexte et unifiant les règles applicables au pays et à ses services, aux EPIC et aux communes polynésiennes, pour une plus grande lisibilité et une meilleure compréhension de nos textes par l'ensemble des entreprises. Là aussi les communes attendent la reprise en main de ce code depuis 10 ans !

Notre réglementation budgétaire et comptable datant de 20 ans fera aussi l'objet d'une réécriture afin de la toiletter et d'intégrer les adaptations rendues nécessaires par la mise en place d'autres textes, la jurisprudence ou l'expérience.

Dans ce même esprit, une loi de pays réglementant la mise en place et le fonctionnement des régies sera élaborée afin d'améliorer le contrôle de ces entités comptables décentralisées pour lesquelles de trop nombreuses irrégularités ont été constatées depuis plusieurs années.

Enfin, le chantier de la fiscalité communale entrera véritablement dans sa phase de concrétisation, au cours du second semestre, avec la proposition des premiers projets de lois du Pays portant mise en place des premiers impôts et taxes les plus attendus par les municipalités.

Dans le cadre de la poursuite de l'assainissement des comptes publics, et afin de donner une image plus fidèle du patrimoine réel de notre pays, une délibération fixant les modalités d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations de la collectivité sera présentée.

Sur le plan budgétaire, seulement deux collectifs d'ajustements techniques au budget primitif 2015 sont prévus d'être présentés devant votre assemblée en juin et en novembre prochain. C'est la première fois depuis de nombreuses années qu'un nombre aussi réduit de collectifs est prévu en cours d'exercice, témoignant ainsi d'une gestion budgétaire stabilisée et mieux ordonnancée.

Sur le plan financier, la réduction importante de l'appel aux financements extérieurs, liée notamment à une gestion plus rigoureuse des crédits de paiement par chaque ministère, nous a permis de finaliser notre plan de financement de nos investissements dès le début du second trimestre, sans appel à des financements obligataires.

Rappelons à cet égard qu'en 2012, le bouclage de nos financements n'a pu se faire qu'avec le versement par l'Etat d'une dotation exceptionnelle de 6 milliards FCFP et qu'en 2013 et 2014, nos financements extérieurs n'auront pu être finalisés qu'en fin d'année.

Durant le prochain trimestre, après réunion des COPIL prévus dans le cadre des dispositifs de partenariats financiers avec l'Etat, les conventions annuelles d'exécution du troisième instrument financier seront présentées à l'assemblée, mais aussi et surtout des contrats de projets 2015-2020 pour les investissements du pays et des communes.

Plusieurs comités de travail seront mobilisés pour sélectionner les projets d'investissements les plus pertinents et pour établir une programmation des travaux précise afin de mobiliser à bon escient les crédits qui seront délégués par l'Etat et par le pays.

Ces conventions annuelles d'exécution seront les premières de ce nouveau contrat de projet. A cet égard, l'ensemble des ministères et des services et établissements publics sous leur tutelle sont mobilisés pour que le taux d'engagement des crédits prévus en 2015 atteigne un niveau record.

L'un des grands volets d'intervention de mon gouvernement concerne bien évidemment le secteur du **logement social**, dont j'ai bien compris les attentes de nos concitoyens et qui est générateur d'emplois pendant la durée des travaux.

D'ores et déjà, des signes positifs sont observés puisque dès mars 2015, près de 120 « fare » ont été attribués et plus de 220 aides à l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI) ont été octroyées. A titre de comparaison, un seul « fare » avait été livré en 2013 et 37 en 2014.

Fort de ce constat, je peux affirmer ici que mon gouvernement mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la montée en puissance du secteur du logement social.

Pour l'année 2015, nous livrerons au titre de l'habitat groupé 124 logements. Il s'agit de MOTIO (Faaa) pour 80 logements livrés courant juin, VAIRAI (Punaauia) pour 24 logements livrés également en juin et TOAHOTU (Tairapu Ouest) pour 20 logements livrés courant décembre.

Dans le même temps, plusieurs autres chantiers (pour un total de 219 logements) sont en phase de travaux. Il s'agit de Labbé (Pirae) pour 120 logements; les hauts de Teroma (Faaa) pour 60 logements; Teroma extension (Faaa) pour 16 logements; Vaitemanu 2 (Uturoa) pour 23 logements.

Deux nouveaux chantiers démarreront au second semestre pour une offre de 80 logements se situant à Fariipiti (25 logements) et à Paea (55 logements).

Afin de poursuivre ces efforts de construction de logements sociaux qui s'inscrivent dans une démarche de relance de notre économie par le secteur du bâtiment, le ministère en charge du logement a d'ores et déjà passé commande de dix nouvelles études pour des opérations de construction de près de 460 logements au total.

En complément des actions publiques portées en faveur de la construction de logements sociaux, il est envisagé également de compléter la réglementation locale afin de permettre une meilleure intervention des opérateurs privés dans ce domaine.

Il sera précisé un certain nombre Les modalités de financement seront précisées et nous mettront à jour plusieurs dispositions de la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 sur l'habitat.

Les modifications envisagées entendent mieux définir le champ d'intervention des opérateurs de logement social privé et elles permettront une meilleure articulation avec le dispositif de défiscalisation national.

S'agissant maintenant de l'*habitat dispersé et des aides en matériaux*, aucun programme n'avait été initié sur les archipels depuis la fermeture du FDA en 2012.

Pour y remédier, mon gouvernement a budgétisé des opérations sur l'ensemble de la Polynésie française, notamment en proposant aux attributaires des îles des « fare » comprenant une terrasse extérieure afin de prendre en compte le mode de vie des habitants.

Les dossiers d'aides aux matériaux sont également largement relancés tant la demande est importante.

En terme d'objectif le gouvernement prévoit la livraison de 350 « fare » et pas moins de 1000 aides en matériaux sur l'année 2015.

Pour garantir la livraison de tous ces objectifs, une réorganisation de l'OPH a été opérée. Ainsi pour les projets de nos archipels, une antenne « îles » dans les anciens locaux du FDA a été ouverte le mois dernier pour la réception et l'instruction des demandes d'aides en matériaux et en construction de « fare ».

Pour ce qui concerne les travaux relevant du secteur de l'équipement, un budget de 13 milliards a été voté en 2015, dont 7 milliards sont déjà engagés à fin mars.

Diverses nouvelles opérations seront lancées sur les 6 prochains mois :

S'agissant des travaux routiers, l'effort est porté sur la réfection du boulevard Pomare, depuis l'entrée Ouest jusqu'au carrefour du Pacifique, l'achèvement de la 2x2 voies sur Pirae, du carrefour de Fautaua jusqu'à celui de Tuterai Tane, la réfection de l'avenue du Prince Hinoi, et des parties les plus dégradées du réseau routier de l'île de Tahiti, la rénovation de 7.5 km du réseau routier de Moorea et de 7 km de celui de Bora Bora, la poursuite des petits travaux de bétonnage des routes dans les archipels des Australes, Tuamotu, Marquises.

Pour les travaux travaux maritimes, il s'agit des quais et débarcadères de Hakahau et Vaitahu aux Marquises, Tatakoto et Nukutavake aux Tuamotu, du port de pêche de Uturoa et du déroctage du chenal d'accès au port de Tubuai.

Les **travaux sur aérodromes** prévoient la mise aux normes des aéroports de Rimatara, Tubuai, Tikehau et Niau et l'assainissement des eaux pluviales et le traitement des talus de grande hauteur de l'aérodrome de Hiva Oa.

Nous poursuivrons également les travaux de calibrage des rivières, et notamment du lit de la Taharuu qui nécessitera un investissement de 1,8 milliard sur 5 ans. D'ores et déjà, la première phase de travaux 2015 -2016 est en cours pour un montant de 820 MFCP. Par ailleurs, jusqu'à la fin de cette année, nous procéderons à la cartographie des risques d'inondation sur une dizaine de rivières de Tahiti.

Au chapitre des études qui sont nombreuses, je voudrais retenir surtout 23 études pour les infrastructures portuaires : 13 études sur les Tuamotu, 2 aux Australes, 5 aux Marquises, 3 aux Îles sous le Vent. Elles visent à la reconstruction des darses et quais dégradés ou encore de nouvelles infrastructures.

Concernant le Port autonome de Papeete, nous avons souhaité redevienne un important aménageur public.

A ce titre il a conduit ces derniers mois, la réalisation de l'aménagement du front de mer de Papeete, avec la création d'une nouvelle marina avec, à terme, près de 140 amarrages pour voiliers et autres yacht de luxe. Son inauguration aura lieu le 23 avril.

D'autre part, nous soumettrons au Conseil d'Administration dans les prochains jours, le lancement effectif des travaux de l'extension de la marina de Vaiare à Moorea (600 millions d'investissement, dont 300 en travaux en 2015) et le lancement du projet de terminal des croisiéristes sur la place Vaiete en centre de Papeete, en partenariat avec les ministères du tourisme, de l'artisanat et des affaires foncières, et concertation avec la mairie de Papeete et la CCISM.

Notre objectif est de construire un structure offrant tous les services aux croisiéristes, ainsi qu'un lieu de vie, d'échanges et de commerces, sur le front de mer de Papeete, ouvert toute le semaine, et voire H24.

Le secteur de l'éducation est également pourvoyeur de grands chantiers. Depuis 10 ans aucune politique visant à une programmation annuelle d'opérations de rénovation ou de réhabilitation n'a été réellement menée. De ce fait, de nombreux établissements scolaires du second degré nécessitent la mise en place d'opérations de rénovations et/ou de restructuration lourdes

Certaines opérations, dont les travaux avaient déjà débuté depuis plusieurs mois mais qui avaient pris un certain retard avant le mois de septembre 2014, seront achevées au mois d'août prochain, comme le nouvel internat de Tiputa et celui du lycée Paul-Gauguin et de sa station d'épuration.

Par ailleurs, la construction du collège de Teva I Uta a été lancée malgré les tergiversations précédentes, le planning est respecté et l'établissement ouvrira ses portes à la rentrée scolaire d'août 2016.

Pour ce qui concerne le lycée-collège de Bora-Bora, les études ont été réalisées jusqu'au stade de l'avant-projet détaillé. En raison du coût global de l'opération nous privilégions actuellement la réalisation de la tranche ferme du projet (hors construction de l'internat, des logements de fonction et du plateau sportif). L'établissement ouvrira ses portes en 2017.

Pour Moorea et son futur lycée, la carte de formation de ce nouvel établissement sera très prochainement arrêtée. Une nouvelle assise foncière, constructible et non inondable comme cela avait été prévu précédemment, sera également retenue afin qu'un concours d'architecture puisse être lancé. Comme les parents de Moorea je suis pressé de voir cet établissement sortir de terre afin que les enfants n'aient plus à souffrir des longs et pénibles transports.

Par ailleurs, grâce à l'avenant à la convention de la dotation globale d'investissement 2014-2015, les bons de commandes ont été émis concernant les travaux de mise en conformité électrique ou de mise aux normes incendie dans plusieurs établissements, le renouvellement d'équipements dans les CETAD, la dotation en divers équipements pédagogiques pour les lycées et la fourniture de certains établissements en tablettes tactiles dans le cadre du développement de « l'école numérique ».

De plus concernant les trois opérations d'envergure inscrites dans cette convention, le marché de maîtrise d'œuvre de restructuration du collège de Mataura a été notifié à l'architecte. Les études ont débuté; les appels d'offres pourront être lancés à la fin du mois de juin. Les programmes techniques de réhabilitation du CETAD du collège de Ua Pou et de la réhabilitation du lycée Paul-Gauguin ont été finalisés, les marchés de maîtrise d'œuvre ont été transmis au contrôleur des dépenses engagées pour visa ; les appels d'offres seront lancés au troisième trimestre.

Nous avons aussi entamé un programme ambitieux de construction-requalification de nos équipements sportifs dans le cadre du Contrat de Projets, dans la perspective de l'accueil des jeux du Pacifique en 2023. Nous avons notamment pour ambition de construire une salle multifonctionnelle de type Arena.

Au regard du coût de construction de ce type d'infrastructures, nous avons sollicité le concours financier de l'Etat. A cet égard, Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports, a accepté la proposition du ministre de la jeunesse et des sports d'envoyer une mission en Polynésie française en vue d'effectuer un diagnostic de nos équipements sportifs, point de départ d'une programmation des investissements prioritaires dans la perspective des Jeux.

Enfin, en matière d'aménagement du Pays, nous avons lancé 2 grands chantiers fin 2014 : le schéma directeur des transports inter insulaires 2015-2020, qui sera soumis à votre assemblée en septembre, et le schéma directeur des transports terrestres publics de l'île de Tahiti 2015-2020, qui vous sera présenté au plus tard en janvier prochain.

Un troisième chantier va être ouvert au second semestre 2015, celui du Schéma d'Aménagement Général (SAGE). Cette opération est inscrite au Contrat de Projet 2, que nous venons de signer avec la ministre des outremer.

Afin de conduire au mieux le SAGE, qui n'a jamais pu être mis en place, alors même qu'il figure à notre statut de 2004, il sera proposé la mise en place, pour le mois de septembre prochain, d'un organe de concertation, de décision et même d'étude, regroupant les compétences du Pays, de l'Etat et des communes.

En matière économique, le précédent gouvernement a mis en place, en mars 2014, un plan de relance d'une cinquantaine de mesures. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de ce plan et tout ce qui était réalisable a été mis en œuvre.

A la date d'aujourd'hui, seules 14 mesures n'ont pas été engagées et ne le seront pas. Soit parce que l'énoncé était trop imprécis pour comprendre l'intention, soit parce qu'elles étaient techniquement impossibles à mettre en œuvre.

Un plan de relance, c'est temporaire ! Nous devons donc envisager la suite. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé dans une réflexion stratégique et dans l'élaboration d'un **plan de développement à moyen terme (2020) et d'un plan de redynamisation à court terme (2016)**, visant à moderniser notre modèle économique et à l'adapter aux réalités d'aujourd'hui.

Une large concertation a été engagée avec les acteurs économiques, les responsables politiques et nos principaux partenaires institutionnels que sont l'Etat et les communes. Plus de 200 personnes ont été consultées et une vingtaine de groupes de travail thématiques ont été organisés. Les travaux sont toujours en cours.

Nous avons déjà recensé 1500 mesures et réformes qui pourraient contribuer à la dynamisation de l'économie et redonner aux entreprises les marges de manœuvre nécessaires à la création d'emplois durables. 1500 mesures identifiées dans différentes études et audits réalisés au cours de ces 10 dernières années et jamais mis en œuvre.

Un séminaire gouvernemental, le 25 avril prochain, permettra d'effectuer des premiers arbitrages sur les réformes de fonds et les axes stratégiques à retenir.

Nous poursuivrons la concertation. Les choix du gouvernement seront discutés avec les partenaires économiques et sociaux, puis présentés à l'examen du CESC et de votre Assemblée. Sur ces bases, nous proposerons aux partenaires économiques et sociaux, à l'occasion d'une conférence économique, la signature d'un pacte de développement.

Sans présager des résultats de la concertation, nous souhaitons proposer une refonte globale d'un système économique qui est maintenant à bout de souffle.

L'interventionnisme prépondérant de la puissance publique dans les mécanismes économique, qui a prévalu ces trente dernières années, doit faire place à un système plus moderne et, surtout, plus adapté à la réalité des entreprises d'aujourd'hui.

Nous devons libérer l'économie. La survie de nos emplois en dépend. Faire du tourisme la principale industrie de notre Pays, c'est aussi accepter de s'ouvrir à un monde concurrentiel. C'est donner à nos entreprises la capacité d'être compétitives et la liberté de s'adapter aux marchés.

Libérer l'économie, cela ne veut pas dire que demain les entreprises pourront faire n'importe quoi. Mais notre collectivité doit arrêter de gérer et de penser à la place des entrepreneurs.

Dans le domaine du commerce, par exemple, les lois du Pays relatives à la concurrence, garantiront une transparence dans l'exercice des relations commerciales loyales, dans l'intérêt des consommateurs, en contrepartie d'une plus grande liberté des prix.

Je suis conscient que ces dispositions sont perfectibles. Mais, maintenant que le Conseil d'Etat les a validées, mettons-les en œuvre rapidement. Et si, à l'usage, des difficultés se font jour, nous aviserons. Ces règles sont la contrepartie nécessaire à une plus grande liberté des prix.

L'autorité polynésienne de la concurrence (APC) verra le jour cette année. Monsieur Bruno Lasserre, président de l'Autorité nationale de la concurrence nous a assuré de l'assistance technique de son organisme. Il viendra en Polynésie française, en juillet prochain, pour signer une convention de partenariat et marquer la mise en place officielle de l'organisme polynésien.

Le recrutement du président de l'APC, qui sera un magistrat, et de l'ensemble du collège et en cours. Nous veillons à ce que la composition de ce collège permette l'exercice de ses missions en toute indépendance et objectivité.

L'étroitesse de notre marché interne, la précarité dans laquelle vit une partie de notre population, nous obligent tout de même à maintenir un certain niveau d'encadrement qu'il conviendra toutefois de réviser comme la TDL ou la liste des PPN, mais toujours dans l'intérêt de la préservation de l'emploi et des consommateurs.

La **SOFIDEP** est un outil essentiel de développement économique au service des PME et TPE polynésiennes. En aidant financièrement les entreprises et les porteurs de projets, en particulier dans les phases les plus risquées, cet organisme public contribue de manière décisive à la dynamisation de notre économie.

Nous avons maintenu le prêt à la relance d'entreprises (PRE), qui permet aux entreprises de faire face à leurs difficultés temporaires de trésorerie. Nous avons également transformé le mécanisme de soutien à la création des très petites entreprises (PCE) en **PACE** qui permet, dorénavant, à la SOFIDEP d'intervenir seule, sans le concours des banques et de soutenir les personnes sans emploi qui souhaitent créer leur propre entreprise.

Par ailleurs, les négociations menées avec la **Banque Publique d'Investissement (BPI)** et l'Agence Française de Développement (AFD) nous permettront de signer en juillet prochain une convention pour la mise en place d'un fonds de garantie des emprunts des très petites, petites et moyennes entreprises polynésiennes. Ce fonds de garantie facilitera l'accès à l'emprunt bancaire et réduira le coût du crédit.

Toujours dans la perspective de modernisation des fonctionnements économiques, un certain nombre de réglementations sont en cours de révision, en partenariat avec les professionnels du secteur.

C'est le cas, en particulier, pour la réglementation relative à certaines professions réglementées (agents immobiliers, huissiers, notaires, commissaires aux comptes,...), pour les régimes spécifiques à l'importation (quotas, exonérations des matières premières, prohibitions, régimes d'importation spécifiques à l'hôtellerie, ...) ou encore pour l'actualisation du droit des assurances.

Pour tous ces chantiers, nous avons pris le parti de la concertation. Bien sûr, cela prend un peu plus de temps. Mais c'est la garantie, à la sortie, d'une plus grande pertinence de nos textes. C'est, en quelque sorte, le prix à payer pour l'efficacité.

En même temps que nous avons mis en chantier les plans de développement économique à court et moyen terme, nous avons entrepris la construction d'une stratégie sectorielle pour le tourisme, notre secteur phare de développement.

Dès la mi-2015, nous présenterons notre plan d'actions et notre feuille de route dans ce secteur, pour les cinq années à venir, voire au-delà.

Après des années de baisse continue, les résultats de l'hôtellerie se sont stabilisés (+0,8% de chambres vendues) et les indicateurs de gestion de nos grands hôtels se sont améliorés, même si la situation demeure encore incertaine, notamment pour les établissements de Tahiti.

C'est encourageant mais pas suffisant : nous pouvons, nous devons mieux faire.

Le tourisme de la mer, le tourisme bleu, est en croissance exponentielle. C'est une chance pour nous, qui sommes entourés d'eau ! La dispersion et la variété de nos îles sont des atouts que nous comptons bien exploiter. L'étendue océanique ne constitue plus un handicap mais une opportunité, en particulier pour les îles autres que celles de la Société qui peuvent y trouver un regain d'activité essentiel à leur économie.

Le **développement du tourisme de croisière** est un axe fort de l'action en matière de tourisme pour l'année 2015. Une action concertée menée au dernier salon de la croisière de Miami a permis de convaincre les compagnies de la motivation et de l'intérêt de la destination Polynésie française.

Dès cette année, la compagnie «WindStar» basera son voilier, le «WindSpirit», à Tahiti pour une durée de 18 mois et prévoit d'affecter à demeure l'un de ses nouveaux navires encore en construction. La compagnie « Princess Cruise » a également prévu d'affecter un de ses navires à notre destination dès 2016 et l'Aranui 6 effectuera ses premières rotations dès septembre de cette année.

Pour ce qui concerne le **tourisme nautique**, la construction d'infrastructures d'accueil aux Iles Sous-le-Vent, financées au titre du premier contrat de projets est en cours. D'ici juillet 2015, l'ensemble des îles de l'archipel seront dotées de pontons équipés pour la plaisance et/ou d'ancrage écologiques.

Par ailleurs, une étude est en cours afin d'améliorer et d'agrandir la marina d'Uturoa. Les équipements envisagés permettront d'accueillir dans les meilleures conditions les yachts de grande plaisance. Ce type de clientèle, à forte valeur ajoutée, apprécie très largement notre destination. Or, seule l'île de Tahiti est capable aujourd'hui d'offrir des infrastructures d'accueil adaptée.

Le potentiel de développement et la demande croissante dans le domaine du tourisme nautique conduit à améliorer et augmenter le nombre et la qualité des marinas comme à Moorea ou Bora Bora. Afin de prolonger le séjour des plaisanciers dans nos eaux, un projet d'aménagements dans les principales îles des Marquises, des Tuamotu-Gambier et des Australes sera proposé au financement du second contrat de projets.

Concernant les **pensions de famille**, secteur en plein essor et porteur du développement d'un tourisme inclusif, où la population a toute sa place, le soutien apporté à l'association « Hôtels de Famille et ses Iles » a permis de mettre en place une plateforme web de réservation. Le programme de formation des professionnels, engagé dès 2015, se poursuivra les années suivantes.

Air Tahiti Nui, qui assure toujours plus de 70 % du transport de la clientèle touristique, poursuit son redressement financier avec des résultats accrus liés en partie à la baisse des cours du carburant.

C'est cette capacité financière retrouvée qui permet aujourd'hui à notre compagnie d'aborder avec sérénité les défis de demain et notamment le lourd investissement que constitue le renouvellement nécessaire de sa flotte constituée d'Airbus A340 vieillissants et d'une technologie dépassée.

Investissement d'autant plus lourd que les perspectives de pouvoir bénéficier comme par le passé des avantages de la défiscalisation Girardin sont quasi nulles.

Comme vous l'avez appris par la presse, Air Tahiti Nui a, après une mise en concurrence, opté pour le Dreamliner du constructeur Boeing.

Il s'agit d'un appareil bimoteur de nouvelle génération, sur le marché depuis 2 ans, aux performances conformes aux routes desservies ou en projet par Air Tahiti Nui, très économique en termes de consommation de carburant et de maintenance, et offrant de meilleures perspectives de confort, en ligne avec le niveau de qualité que nous visons pour le produit touristique « Tahiti ».

Il y a deux semaines j'ai présidé à la signature du premier contrat avec la société Air Lease Corporation portant sur la fourniture en leasing de deux Boeing 787 qui seront livrés au dernier trimestre 2018. Le contrat d'achat de deux autres appareils devrait être signé avec Boeing dans les prochaines semaines en vue d'une livraison en 2019.

Pour les équipes d'Air Tahiti Nui, ce changement de flotte constitue un véritable challenge qui nécessite une longue préparation. Je sais que les personnels de la compagnie sont mobilisés et unis pour réussir cette profonde mutation.

Pour le Pays, cette étape s'inscrit parfaitement dans la démarche entamée par le Gouvernement en vue de donner une autre dimension à notre industrie touristique.

Il apparaît aujourd'hui évident que nos principaux atouts pour accroître notre développement économique, notamment dans le secteur touristique, reposent sur notre environnement naturel et nos richesses culturelles. Une politique de préservation et de valorisation volontaire, aussi bien de notre patrimoine naturel que culturel, doit être l'axe de notre développement touristique et économique.

Afin d'améliorer l'attractivité de l'île de Tahiti, un **ensemble d'aménagements** sont en cours d'achèvement. Ils concernent, principalement, l'aménagement de la pointe Venus, du trou du souffleur, du site des 3 cascades et du Mahana Park.

Ils seront complétés, dans le cadre du deuxième contrat de projets, par l'aménagement en parc de loisirs et espace culturel du remblai de Vaitupa, en lieu de promenade du virage du Flamboyant (Hotuarea). La réhabilitation complète de l'ensemble constitué par le Musée Gauguin et le jardin botanique est par ailleurs programmée. L'ensemble de ces projets sont actuellement en phase d'études, pour un démarrage des travaux prévu en 2016.

Le Gouvernement lancera également un programme ambitieux de rénovation et de modernisation de nos infrastructures culturelles, la plupart nées il y a 40 ans et quelque peu laissées en désuétude. Ainsi, la rénovation et l'extension du Musée de Tahiti et des Îles sont d'ores et déjà engagés avec la signature de la Maîtrise d'ouvrage déléguée. La maison des gardiens inhabitée depuis 3 ans doit être réaménagée afin d'accueillir l'herbier territorial dans des conditions optimales.

Afin de réduire sa consommation électrique, il est prévu d'équiper le Musée de panneaux photovoltaïques.

Divers travaux sont conduits au Conservatoire Artistique en vue de sécuriser le site et parfaire l'accueil de ses 1717 élèves hebdomadaires.

Les appels d'offres pour le renouvellement du matériel son et éclairage de To'ata et du Grand Théâtre seront publiés en mai et les travaux d'insonorisation du Petit Théâtre espéré par ses utilisateurs sont programmés pendant la trêve de juillet-août.

La mise aux normes de conservation des structures d'accueil des patrimoines matériels du service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel et la formation continue des agents du patrimoine culturel et archivistique s'inscrivent dans une proche perspective.

En matière d'environnement, le gouvernement poursuivra l'important chantier de l'assainissement collectif des eaux usées des zones urbaines et touristiques, notamment par l'achèvement du réseau principal de Papeete et la réalisation de son extension, financée dans le cadre du 10^{ème} FED mais également par l'extension du réseau d'assainissement collectif de Moorea ou encore l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Punaauia.

En matière de préservation de notre environnement exceptionnel, l'accent sera mis cette année sur la prévention et la gestion des déchets avec la mise en place des premières filières de gestion basées sur la responsabilité élargie des producteurs (médicaments, piles, huiles batteries), la mise en œuvre de projets pilotes de gestion des flux de déchets et de structures de traitement simplifiées dans les archipels ou encore l'organisation de campagne de rapatriement des déchets spéciaux provenant des archipels et des véhicules hors d'usage sur les îles de la Société.

Afin de faire prendre conscience que la biodiversité est un atout majeur du développement économique et touristique des pays océaniques, un colloque régional intitulé les journées bleues, centré sur l'écotourisme et les activités liées aux espèces emblématiques, notamment marines (baleines, requins, tortues), sera organisé à Papeete au début du mois de juin et réunira une vingtaine de pays du Pacifique ou membre du PROE.

Parallèlement à ces programmes de grands travaux, il nous faut mener un programme de labellisation et de valorisation de notre patrimoine naturel et culturel. Ces chantiers sont déjà en cours.

Le dossier de la labellisation UNESCO par le classement au patrimoine mondial de l'humanité du site culturel de Taputapuatea est en cours de rédaction, et sera présenté le 23 juin à Paris à la commission nationale des Biens français. Le dossier de révision de la réserve de Biosphère de Fakarava est également préparé sur l'année 2015 en vue d'une présentation devant le comité MAAB France au début de l'année 2016.

Enfin pour mettre en place ces politiques de développement et de protection, il est indispensable de créer un cadre institutionnel favorable à la valorisation et la transmission de la culture polynésienne.

Nous mettons donc en œuvre un programme d'élaboration et d'adaptation des réglementations et des politiques sectorielles. Il comporte l'inventaire des textes de lois de protection du patrimoine existants et leur mise en cohérence dans un Code du patrimoine, une réflexion sur les droits de la propriété intellectuelle adaptée à la Polynésie et sur la protection des savoirs traditionnels en partenariat avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En matière d'exploitation et de valorisation de nos ressources propres, le ministère chargé des secteurs primaires, en collaboration avec la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, a mis en place une plate-forme commerciale : « le Marché des produits du terroir de la Polynésie française » organisé tous les derniers samedis de chaque mois. Cet événement qui s'inscrit dans une politique d'encouragement à la professionnalisation des petits exploitants agricoles rencontre un franc succès.

Pour palier un effondrement drastique de la production, l'établissement « Vanille de Tahiti » a lancé une campagne de soutien à la régénération de tuteurs initiée à partir du dernier trimestre de 2013 jusqu'à fin 2014.

Sur les 231 ombrières recensées en faible production, 170 ont pu bénéficier de ce dispositif et 109 ont relancé activement leur exploitation. Ce sont plus de 7,5 hectares de surfaces régénérées qui entreront en production en 2016.

Pour pouvoir répondre à cette future demande de l'industrie pharmaceutique, l'établissement prévoit, pour 2015, d'implanter 42 nouvelles ombrières, représentant une superficie de 2,4 hectares : 37 aux Iles sous le vent et 5 aux Iles du vent.

Ces ombrières, qui entreront en production à partir de 2018, ne pourront être installées sans le soutien de la banque SOCREDO. Ce soutien s'est concrétisé mercredi dernier par la signature d'une convention avec l'établissement bancaire qui propose aux futurs porteurs de projets un dispositif avantageux, tel qu'un taux d'intérêt à 2%, un différé du remboursement des échéances, et l'absence de frais de dossier.

Le soutien conséquent de la production de coprah représente une source de revenus importante pour nos concitoyens des archipels des Marquises, des Iles Sous-le-Vent et, particulièrement, des Tuamotu-Gambier. L'objectif du programme de soutien au développement de la cocoteraie est d'inciter les copraculteurs à planter de nouvelles cocoteraies pour régénérer les plus anciennes dont la production décline.

Jusqu'à présent, le programme de régénération s'est appuyé sur l'intervention des associations de copraculteurs qui, avec l'aide de jeunes de l'île bénéficiant de mesures d'aides à l'insertion et à l'emploi (CPIA puis CAE) et avec l'appui technique du service du développement rural (SDR), mettent en place les pépinières de sélection et d'élevage des noix puis participent aux opérations de plantation.

Cependant, ce dispositif, parce que motivé exclusivement par la mise en œuvre des mesures d'emplois aidés, n'a pas répondu aux attentes en termes de surfaces régénérées.

C'est pourquoi, le gouvernement a décidé d'une nouvelle configuration du soutien public qui doit permettre d'inciter davantage les copraculteurs à s'engager dans une démarche volontaire et motivée de régénération des cocoteraies. Ce nouveau régime d'aide prend la forme du versement d'une prime à la plantation aux copraculteurs des archipels.

Dans les mêmes conditions, il convient de relancer la plantation du pandanus et du café. En effet, le pandanus est une production emblématique de nos îles et une ressource appréciée de notre artisanat.

Le gouvernement a également procédé à un allègement des formalités requises lors de la constitution des dossiers de demande d'aide financière agricole afin, notamment, de ne plus exiger systématiquement de titre de propriété. En effet, ce titre était parfois impossible à obtenir, comme dans le cas de terrain indivis largement répandus. Dorénavant, seul un document prouvant le droit d'occupation est exigé, un bail par exemple.

Le Comité d'Orientation et d'Evaluation de la Politique Agricole se réunit aujourd'hui pour la première fois. Ce comité réunissant, sous la présidence du ministre du développement des activités du secteur primaire, les représentants du monde agricole et de l'administration sera chargé de donner son avis sur la politique publique en matière agricole et les orientations qui seront données par le gouvernement lors de la présentation du budget 2016.

Dans la filière aquacole, l'action publique a visé d'une part le développement de nouvelles filières soit à caractère artisanal avec le lancement d'un projet d'algoculture artisanal à Tubuai, soit à caractère plus industriel avec la poursuite des discussions entre techniciens dans l'ambitieux projet aquacole de Hao.

L'action publique a visé d'autre part la diversification des filières existantes, avec non seulement l'obtention d'un appui financier de la CPS-Nouméa pour la réalisation, en partenariat avec les professionnels du secteur, de tests d'élevage de crevettes en cages flottantes en lagon, mais aussi avec le lancement de l'acquisition de terrains pour le développement futur du centre technique aquacole de Vairao.

Dans la filière de la pêche palangrière, le projet de d'écologisation de la pêcherie a été relancé. Au terme du processus de certification, la production de thon germon de cette flotte pourra porter le label MSC qui traduit la durabilité de l'exploitation. Ce label est de plus en plus recherché par les distributeurs et consommateurs et donnera un avantage concurrentiel aux professionnels polynésiens.

Afin de soutenir la pêche côtière, dix dispositifs de concentration de poisson (DCP) ont été ancrés autour de dix atolls des Tuamotu de l'est. Dans les trois prochains mois, ce ne sont pas moins de 26 DCP qui seront installés. Avec ces poses, les Iles du Vent disposeront d'un parc de 18 DCP et les Iles Sous-le-Vent de 16 DCP. Les Tuamotu de l'Ouest seront renforcés en DCP et enfin, les Australes qui n'en disposaient d'aucun seront également équipés.

Des équipements frigorifiques au bénéfice des coopératives de pêche ont également été installés sur Tahiti (Pueu), aux Australes (Raivavae) et aux Marquises (Ua Pou) aux fins notamment, de professionnaliser le secteur. Ces dispositifs contribuent à la sécurité alimentaire des populations et à la rentabilité des petites exploitations artisanales en permettant aux pêcheurs d'exploiter plus facilement les ressources du large.

Dans le secteur de la perliculture, un vaste programme stratégique d’approvisionnement en huîtres perlières *Pinctada margaritifera*, donneuses de greffons sélectionnés génétiquement à l’échelle du Pays pour l’amélioration de la qualité des perles de culture de Tahiti a été lancé.

La signature de deux conventions avec l’Institut des Récifs coralliens du Pacifique (IRCP) sur l’amélioration génétique permettra d’identifier les huîtres perlières à fort potentiel en termes de couleur et de capacité de biominéralisation. Dans la deuxième convention, le stock de Scilly sera évalué dans une perspective de préservation de la biodiversité et de pérennisation du collectage naturel.

Un projet d’étude de faisabilité technique de collectage de pipi (*Pinctada maculata*) à des fins de xénogreffe (pour des huîtres perlières *Pinctada margaritifera*), de production de perles fines, voire de chair pour consommation humaine a été mis en route par la DRMM et Ifremer en collaboration avec un porteur de projet privé de Pukarua.

Les professionnels de la perliculture ont confirmé leur participation financière pour 3 ans au programme de sélection génétique d’huîtres perlières. Ces conventions concernant l’ensemble des sites perlicoles d’intérêt: Ahe, Apataki, Takaroa, Arutua Takume, Raroia Fakarava, Aratika, Kauhei, Niau, Raraka, Taiaro et Toau aux Tuamotu Raiatea et Tahaa et les atolls de Scilly et Mopelia aux Iles sous le vent.

Par ailleurs, le projet INTEGRE Raiatea-Tahaa se traduira par la mise en place d’un centre de réception et de grossissement aux Iles Sous le Vent pour la production annuelle de 400.000 huîtres perlières *Pinctada margaritifera* avec la collaboration de l’écloserie de Rangiroa : il s’agira de mettre en place le circuit futur de distribution et d’élevage d’huîtres perlières, sélectionnées génétiquement, issues d’écloserie, tout garantissant la constitution d’un stock minimal d’huîtres perlières pour les perliculteurs des îles sous le vent, assurant ainsi la survie de leurs fermes.

Enfin, afin de soulager quelque peu les perliculteurs de Takaroa qui sont actuellement en réelle difficulté, et qui sont confrontés à un phénomène qui relève d'une catastrophe naturelle, un moratoire sur les redevances perlicoles de l'année 2015 a été décidé par le gouvernement pour l'ensemble des producteurs de perles de culture de Tahiti et producteurs d'huîtres perlières de cette île.

Au titre de l'artisanat, l'accent est mis sur la professionnalisation de la filière. Par sa diversité et compte tenu de sa dynamique et de sa croissance, l'artisanat est le secteur de l'auto-entreprise par excellence car il se révèle comme une source de création d'emplois, de revenus et de richesses. Les réunions de travail ont commencé aux fins d'établir un projet de statut de l'artisan, lequel doit nécessairement tenir compte des cas de pluri-activités puisqu'il arrive fréquemment que l'artisan pratique aussi les activités de pêche et d'agriculture.

Au titre de la protection des produits et du savoir-faire des artisans : le service de l'artisanat travaille en ce moment sur la mise en place d'un label qui pourrait compléter les quatre existants actuellement, permettant le classement par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai) et par archipel (Australes et Marquises). Ce label devrait constituer, pour les acheteurs, la garantie de l'origine et de l'authenticité, non seulement des produits, mais aussi des techniques mises en œuvre et, pour les artisans, le moyen de les identifier et, compte tenu de leur origine garantie, d'optimiser leur valorisation.

Pour le secteur des énergies, depuis le mois de septembre 2014, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées.

Sur le volet «électricité» à proprement parler, le point le plus remarquable est celui de la négociation tarifaire menée par le vice-président avec le concessionnaire EDT qui a ainsi conduit à une première baisse du prix de l'électricité comprise entre 4% et 9% selon le type de consommateur.

Par ailleurs, ces négociations ont permis de convenir du remboursement de 50% de l'avance de consommation acquittée au moment de la souscription d'un contrat EDT, dont la moitié sera effectivement remboursée à l'ensemble des consommateurs en mai 2015 et l'autre moitié en avril 2016.

D'autre part, nous avons repris le dialogue avec la société Tian Rui pour l'installation d'une ferme photovoltaïque à Papenoo, mais pour laquelle aucune négociation n'avait été engagée avec Tahiti Nui Telecoms, propriétaire du terrain.

En fin d'année dernière, la convention Pays- Ademe a pu enfin être finalisée, convention qui prévoit ainsi un financement à parité de 193 millions pour chacun des deux exercices 2014 et 2015.

S'agissant de la promotion des énergies renouvelables et en particulier de l'énergie photovoltaïque, les règles de placement des énergies ont enfin été définies permettant ainsi de répondre aux préoccupations légitimes et anciennes des producteurs d'énergie photovoltaïque.

Ces quelques mesures, les plus visibles, s'inscrivent toutes dans l'élaboration de l'ambitieux, mais réaliste, Plan de Transition Energétique que prépare actuellement le vice-président.

Ce Plan de transition s'articulera autour de 5 piliers : l'électricité ; les hydrocarbures ; le développement des énergies renouvelables ; la définition de règles d'urbanisme durable ; un Plan Climat-Energie – qui prendra en compte les risques liés au réchauffement climatique -. Il présentera ainsi de manière cohérente et programmée la mise en œuvre des actions concourant à la réalisation de l'objectif qu'il porte en son sein d'atteindre, d'ici 2020, 50% de la production électrique en énergie renouvelable.

Cet axe retient une attention particulière, compte tenu du fait que la France accueillera du 30 novembre au 11 décembre 2015, la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11).

Ce plan de transition énergétique sera ainsi dévoilé d'ici la fin du premier semestre.

A ce titre, votre assemblée sera notamment saisie sur différents projets de loi du pays. L'une de ces lois a ainsi vocation à proposer une fiscalité pertinente aux communes qui accueillent des moyens de production électrique, de sorte que ces dernières bénéficient d'un retour sur ces investissements consentis sur leur territoire.

Par ailleurs, et s'inscrivant dans le champ des mesures d'accompagnement de projets photovoltaïques développés par des investisseurs internationaux, une loi de pays fiscale est en préparation sur la fiscalité des entreprises investissant dans les énergies renouvelables. Il s'agira ainsi de définir des critères objectifs permettant de soutenir l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable.

Tels sont ainsi les principaux textes relevant du secteur de l'énergie que le gouvernement entend proposer à votre assemblée au cours de cette session administrative. Ces textes seront suivis de nombreux autres qui vous seront présentés lors de la session budgétaire qui s'ouvrira en septembre.

Parmi nos priorités en matière d'éducation, outre l'ouverture des réseaux d'éducation prioritaires à la prochaine rentrée, qui a déjà fait l'objet d'une médiatisation, nous avons procédé à l'installation de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en février dernier. Cette mission a deux finalités: réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme, dès le primaire, en continuité avec le secondaire; prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un raccrochage et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Etat, 50 engagements du Service civique ont été obtenus. Vingt décrocheurs bénéficieront d'un contrat dès ce mois-ci, en alternance, pour effectuer des missions éducatives en établissement, et surtout pour reprendre un cursus scolaire. Dix autres bénéficieront d'un contrat en septembre 2015. Vingt contrats complémentaires seront mis en œuvre en 2016.

Mais nous ne désespérons pas de la montée en puissance de ce dispositif, le ministre de la jeunesse et des sports, en mission la semaine dernière à Paris, après ses entretiens estime que nous pouvons, à terme, escompter l'octroi d'un quota de 400 à 500 jeunes en service civique au bénéfice de la Polynésie française.

Le ministère du travail, le vice-rectorat et le ministère de l'éducation formalisent par ailleurs la mise en œuvre de contrats d'apprentissage, en alternance, en entreprise et en établissement scolaire pour une reprise de cursus scolaire. Ce dispositif, une première en Polynésie française, devrait démarrer à la rentrée d'août 2015.

En matière de formation professionnelle et d'emploi, les rencontres avec les organisations représentatives des employeurs organisées depuis septembre ont permis de recueillir un ensemble propositions visant à modifier le code du travail dans la triple optique de réduire le coût du travail, de permettre une plus grande flexibilité du temps de travail et de l'organisation du travail.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réforme des mesures d'aides à l'emploi et à l'insertion et à la formation professionnelle, un comité technique paritaire, émanant du conseil d'administration du fonds paritaire de gestion, a été constitué à la demande de la ministre.

Ces travaux ont débouché sur des propositions concrètes. Pour ce qui concerne les contrats aidés, il est préconisé une concentration de l'aide à l'employeur par la Polynésie française sur une seule mesure à deux niveaux, axée uniquement sur le contrat de travail à durée indéterminée : l'Aide au Contrat de Travail (ACT) et l'Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACT PRO). Ce dernier dispositif se fonde sur le principe de l'alternance et fait intervenir financièrement la Polynésie française et le fonds paritaire de gestion.

La réflexion a également porté sur une amélioration du dispositif du Contrat d'Accès à l'Emploi – je parle bien d'une amélioration du dispositif et non pas de la disparition du CAE comme certains veulent le faire croire- grâce à une formation obligatoire, qui alternera une formation pratique en organisme d'accueil (public et privé) et une formation théorique en organisme de formation. L'objectif étant qu'à l'issue du stage et après examen, le bénéficiaire soit sanctionné par la délivrance d'une certification.

En matière de réglementation du travail, plusieurs projets de loi du pays souscrivant aux attentes des employeurs ont été élaborés et vous seront soumis après que les discussions avec les partenaires sociaux soient arrivées à leur terme. Ils concernent notamment l'annualisation du temps de travail, la forfaitisation du temps de travail des cadres et le repos hebdomadaire par roulement dans les sociétés de services.

Ces projets de réforme ont été débattus avec les syndicats représentatifs des employeurs le 10 mars. Une seconde rencontre programmée pour le 14 avril doit permettre de finaliser ces dossiers, qui seront en état d'être présentés à l'ensemble des partenaires sociaux réunis en concertation globale tripartite au plus tard à la fin du mois de mai.

Dans le cadre d'une autre concertation, **les travaux sur la réforme de la PSG** ont débuté depuis fin février par le risque maladie et le risque vieillesse.

L'examen de la faisabilité d'un régime unifié de la branche maladie, l'harmonisation des prestations au sein de la branche, son financement et son organisation sont en cours et les premières préconisations pourront être soumises à l'arbitrage du gouvernement pour le mois de juillet 2015.

Cette démarche doit être intégrée dans une stratégie plus large de la santé et de la solidarité et ne peut pas être uniquement financière. Les conclusions du cabinet Calia sur l'organisation de l'offre de soins (Schéma d'organisation Sanitaire 2015- 2020) sont attendues pour septembre, et les efforts pour une maîtrise médicalisée de l'évolution des dépenses de santé déjà entamés depuis 2010 (7 milliards en recettes et en économies) seront poursuivis.

Les régimes de retraite constituent la deuxième préoccupation de mon gouvernement. La Polynésie française a fait le choix d'un système par répartition, à caractère obligatoire et à prestations définies, reposant sur la solidarité entre générations, dont le financement est assuré exclusivement par les cotisations patronales (2/3) et salariales (1/3).

Ce principe n'est pas remis en cause mais le vieillissement de la population, l'allongement de l'espérance de durée de vie, un ratio pensionnés/salariés qui s'est fortement dégradé, la perte de recettes due à la destruction de 14 milliards de masse salariale entre 2008 et 2014 ont précipité les régimes dans une situation où les recettes ne couvrent plus les dépenses.

Pour corriger la dérive de nos systèmes de retraite et en complément des mesures déjà mises en œuvre, j'ai invité les partenaires sociaux à me faire des propositions complémentaires pour la fin juin de manière à les inclure dans les travaux budgétaires 2016 qui ont lieu dans le cours du 2^{ème} semestre de cette année.

Sur les retraites, il y a urgence à agir !

La faiblesse du niveau actuel des réserves de la retraite laisse apparaître un épuisement programmé des réserves liquides à fin mars 2016.

Les conséquences seront terribles pour nos concitoyens retraités. Dès le début 2016, le paiement des retraites pourrait être réalisé au fur et à mesure des rentrées de cotisations ou bien nous serions contraints à procéder à un abattement du niveau des pensions tout en conservant le delta en dettes.

A défaut de propositions, ce problème deviendra éminemment politique et le gouvernement agira en conséquence.

Au cours du second semestre 2015, mes équipes se consacreront à la création d'une branche unifiée pour la famille et une branche unifiée pour le handicap et la dépendance.

La mise en œuvre d'un véritable plan de prévention et le retour de son financement par la fiscalité qui lui était dédiée complètera le dispositif.

En matière de santé, outre l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire que je viens d'évoquer, je veux souligner la mise en place du plan pour la santé 2016-2020 dont l'élaboration est en cours pour un rendu en juin, ainsi que la rédaction du Plan cancer 2015-2020 pour le 2^{ème} semestre 2015.

Au cours de ce mois, et jusqu'au second semestre, la direction de la santé mettra en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé sur les thèmes de la lutte contre les arboviroses, la filariose, la promotion d'une vie saine par l'activité physique et l'alimentation équilibrée, et la lutte contre les addictions et toxicomanies.

Au niveau du centre hospitalier, plusieurs actions seront rapidement mises en œuvre :

- Acquisition d'un nouveau scanner 64 barrettes en juin-juillet, permettant une nette amélioration des capacités diagnostiques ;
- Travaux de mise aux normes de l'hélistation en cours. Celle-ci sera opérationnelle en juillet améliorant ainsi les délais de prise en charge des urgences ;
- Mise en place d'une équipe mobile en soins palliatifs au cours du deuxième trimestre qui permettra l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients à domicile ;
- Amélioration de l'offre de soins en cancérologie par l'ouverture de 8 lits d'oncologie à la fin du mois et par l'acquisition d'une nouvelle technique de radiothérapie.
- L'ouverture d'un service de médecine nucléaire est prévue au cours du second trimestre 2015 pour une meilleure prise en charge de certaines pathologies et une diminution des évases;

- La pose de la première pierre d'une chapelle réclamée par les confessions religieuses est également prévue en juillet.

Par ailleurs, la construction du Pôle santé mentale sur le site Jean-Prince à Pirae est inscrite dans le cadre du nouveau contrat de projets pour un montant 3,2 milliards et le début des travaux est prévu pour novembre, avec une livraison estimée en 2018.

Je ne veux pas passer sous silence non plus un secteur dont j'ai la charge, celui des postes et des nouvelles technologies.

Lors de mes rencontres avec les agents de l'Office, j'ai eu l'opportunité de leur rappeler la nécessité, dans un environnement concurrentiel pour certaines des activités, de « *conserver un rôle moteur, et faire preuve de beaucoup d'initiative* ». Le lancement cette année d'offres d'accès à la fibre optique, via le programme Fiber to the home (FTTh), participe pleinement à cet état d'esprit.

L'enrichissement du catalogue des offres permettra de répondre le mieux possible aux besoins des clients, particuliers et professionnels.

Pour ces derniers, l'offre de liaisons pour les entreprises dénommée PROLAN vient d'être sensiblement remaniée offrant des baisses tarifaires pour plus de débit. VINI BOX PRO sera commercialisée au début du deuxième trimestre de cette année. Soit deux offres qui s'adaptent aux usages des professionnels et petites entreprises.

Pour les particuliers, l'offre multiplay sera commercialisée au troisième trimestre. Elle combinera une offre Internet très haut débit, de la téléphonie sur IP, de la télévision sur IP et des services audiovisuels enrichis.

Outre cette véritable avancée technologique que représente l'introduction de la fibre optique, l'OPT prépare sa stratégie pour les cinq prochaines années, au travers du programme « Ambition 2020 ».

En effet, les perspectives financières de l'OPT et du groupe pour les prochaines années sont défavorables. Aussi, le groupe OPT vient

d'engager une réflexion devant conduire à des propositions concrètes en matière de stratégie.

Cette réflexion s'appuiera sur l'expertise et la participation des agents, qui je le crois, sont sortis plus unis et solidaires que jamais des récents soubresauts connus par l'Office. Les résultats de la consultation des agents permettront aux dirigeants de l'OPT et du groupe de présenter au conseil d'administration un plan d'action quinquennal, d'ici le mois de juin. C'est un objectif impératif.

Par ailleurs, il nous apparaît plus que nécessaire que les infrastructures et les équipements de télécommunications adéquats soient mis en place. La mise en œuvre d'un nouveau câble sous-marins vers et à partir de la Polynésie française y contribuera de façon incontournable.

Cependant mon objectif est de baser les choix politiques du gouvernement sur des données économiques, celles des marchés qu'ils soient internes ou externes et pas simplement sur des données d'opportunités techniques. Aussi, préalablement à toute décision, je souhaite mesurer avec précision l'opportunité et les impacts technico-économiques liés à la mise en œuvre de nouveaux raccordements en Polynésie française.

Les résultats de cette étude économique vous seront présentés durant le second semestre 2015.

Enfin, par la mise en place de l'Observatoire de l'Economie Numérique (ODEN), le 25 février dernier, le gouvernement a voulu donner la parole aux acteurs du numérique Polynésien. L'ODEN a pour but de définir le « Plan de développement de l'économie numérique » en ouvrant le dialogue entre les acteurs publics et privés.

Ce nouveau dispositif devra nous aider à la construction d'une vraie politique publique du numérique. Nous pourrons aussi mesurer les effets des actions publiques auprès des acteurs du marché et ajuster les politiques aux besoins des professionnels et des usagers.

Les réunions de travail se sont mises en place en quelques jours et en moins d'un mois, plus six réunions de travail ont déjà été réalisées par les différents groupes.

Mesdames et messieurs les représentants, vous avez sans doute trouvé mon discours assez long. Et pourtant, il n'est pas exhaustif sur les actions engagées par tout le gouvernement, par tous les ministres dans leurs secteurs de responsabilité.

Certains nous ont fait le reproche d'immobilisme. Certains nous font le reproche de nous écarter du programme pour lequel nous avons été élus en 2013.

Mes amis, franchement, si vous reprenez le temps de relire le programme du Tahoeraa Huiraaatira, vous verrez que ce sont ceux qui proposent le Pays associé et qui critiquent l'Etat qui s'écartent du programme.

Sachez que je suis serein, car je suis pleinement fidèle à notre programme ; je suis fidèle à la ligne de conduite du Tahoeraa Huiraaatira.

Autonomiste je le suis, autonomiste je le reste.

Ayons toujours la foi en notre capacité de reconstruire ce pays.

J'ai voulu vous montrer que nous travaillons, même si nous ne communiquons pas de manière intempestive sur les chantiers en cours.

Notre gouvernance, notre gestion des réformes, notre gestion des projets sont basées sur les principes de réalisme, de transparence et d'équité.

La tâche de redressement de notre pays est immense. Nous avons besoins de toutes les énergies, celles des forces vives, celles des élus de cette assemblée, celles des maires, celles de nos élus nationaux et celles de l'Etat.

Face au chômage et aux multiples menaces qui pèsent sur l'avenir de nos familles et de nos enfants, je sais que la population désire que nous travaillions ensemble et dans le même sens, avec un esprit d'ouverture et d'apaisement. Croyez bien que je m'y efforce.

Je vous ai présenté des actions, une méthode, et un calendrier et il vous appartiendra de juger sur la réalisation effective de ces engagements.

Je vous remercie.